

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par
M. Poisson et M. Tian

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« mission »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 37 :

« est considéré comme du temps de travail effectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La qualification de temps de travail effectif suffit.